

13 nov 2020 -16:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2020

Surveillance préventive de la peste porcine africaine dans les exploitations belges

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres reconnaît la nécessité de poursuivre les efforts en 2021 afin d'éviter toute contamination des élevages porcins belges par la peste porcine africaine.

Dans le cadre de la reconnaissance, le 9 novembre 2018, de la contamination par le virus de la peste porcine africaine comme un "incident imprévu", le Conseil des ministres approuve l'utilisation par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) de ses réserves en 2021, pour un montant maximal de 370.000 euros. Ce budget doit permettre de couvrir les frais de laboratoire relatifs à la surveillance préventive de la peste porcine africaine dans les exploitations porcines du pays.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Christian Carpentier
Porte-parole
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.belgium.be